

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-et-un du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du quatorze septembre deux mil vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 15 présents : 14

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Monsieur Benoît BUTRULLE, Madame Ophélie COSTA, Madame Florence DEVAUX, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Cécile GUILBERT, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Julien MALARDENTI, Madame Virginie MARZIN, Madame Marie-Claire SACHET, Monsieur Eric SINTES - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN donne pouvoir à Monsieur Mickaël BRETON

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël BRETON

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 août 2020 et signatures

2) Commissions communales

➤ Développement durable

Travaux de voirie : le diagnostic des routes communales a été fait en lien avec notre technicien de secteur et Angers Loire Métropole. Suite à cette étude, la route de Champigné et le chemin de la Morette ont bénéficié d'un bi-couche. Ce dernier a été mis pour une meilleure imperméabilisation des routes et donc une meilleure préservation du tapis. La route des Thibergères étant plus abîmée, le travail a été plus important. Cependant, on note une augmentation de la vitesse, notamment aux Thibergères.

Une information sera donnée dans la newsletter sur ce sujet.

Fibre optique : les raccordements continuent ainsi que l'élagage nécessaire au passage en aérien.

➤ Habitants

Avant le 1/1/2020, la commune avait contractualisé avec la CAF via un dispositif nommé Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Depuis cette date, les CEJ ont été remplacés par des Conventions Territoriales Globales à l'échelle d'un territoire. En l'espèce, la CTG pour Ecuillé serait à l'échelle des 4 communes du RAM soit Cantenay-épinard, Ecuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg. Cette convention est établie sur un bassin de vie, et doit être coordonnée et pilotée sur cette échelle.

Nous en sommes à la phase diagnostic de territoire et la projection sur les besoins, notamment sur la partie coordination.

Ecole : la rentrée s'est bien passée. Tous les enfants sont revenus à l'école, avec le protocole sanitaire élaboré fin juin. Le service unique se met en place. L'équipe prend ses marques. Pour le moment nous avons de bons retours.

Service civique : un volontaire est arrivé à l'école. Il est sur le temps scolaire.

Service civique mairie : la commune a fait une demande d'agrément. Nous rencontrons un représentant de la DDCS mardi 22/09. Les missions du volontaire porteront sur les thématiques du développement durable et de la cohésion sociale.

➤ Relations extérieures et coopérations

Mutualisation : nous avons rencontrés les élus et les agents de la commune de Soulaire-et-Bourg. Les services d'Ecuillé vont apporter un appui technique, notamment sur les finances. Les deux collectivités vont mettre en place plusieurs chantiers d'ici la fin de l'année.

Chemin de randonnée : la commission va travailler sur le tracé Nord et entamer les démarches pour que le parcours soit intégré au PDIPR. L'enjeu étant de valoriser les sentiers au niveau touristique.

➤ Vie communale

Associations : nous avons rencontrés Ecuillé en fête au sujet du planning de l'année et du protocole sanitaire à mettre en place au sein des salles communales.

Salle des associations : la salle a été abîmée par les chaleurs de cet été, elle ne peut plus être utilisée, sauf pour du stockage.

Par conséquent, la commune réfléchit à un achat ou location d'un préfabriqué. Une étude est en cours.

Terrain des végétaux : l'enquête suite au dépôt d'ordures est toujours en cours. Le terrain des végétaux a rouvert, avec l'ancien code.

Boîte à livres : problème d'identification et de communication autour de cet outil. La commission réfléchit à cela. – prochaine newsletter

Affichage associatif : la commission réfléchit à une signalétique.

Formation au secourisme : 50 € par participant et minimum 10 participants. Un recensement des personnes intéressées va être lancé. La formation serait à la charge des participants.

➤ CCAS

Prochaine réunion le 25/09 à 18h30.

3) Finances

❖ Objet : Finances – Fixation de la durée d'amortissement des comptes 204

Fixation de la durée d'amortissement des comptes 204 (délibération 2020-59)

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement versées imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de :

- 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel, des études,
- 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers et installations,
- 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de l'ensemble des subventions d'équipement versées ainsi que des attributions de compensations d'investissement (compte 2046).

Pour rappel, la commune a versé à Angers Loire Métropole, dans le cadre des subventions d'équipements :

- 13 750 € en 2018 correspondant à la montée en débit
- 6 327.12 € en 2019 correspondant à l'éclairage public Route de Cheffes

- 2 340.95 € en 2019 correspondant à l'éclairage public au Clos du Charron

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le budget primitif 2020

VU la délibération 2020-51 du 29/08/2020

VU les écritures passées en 2018 et 2019 sur le compte 2041512 ;

CONSIDERANT que toutes les écritures mandatées au compte 204 doivent être amorties

Le Conseil municipal :

- ✓ **FIXE** la durée d'amortissement du compte 2041512 à 5 ans
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances – Domaine des Êtres – Tarifs des Lots**

Le permis d'aménager est en cours d'instruction. Une mouture va être évoquée en maire/adjoints du 26 septembre. Elle sera envoyée aux conseillers pour délibération au Conseil municipal du 19 octobre.

4) Administration générale

❖ **Appel à projet Mission culturelle – Université Catholique de l'Ouest**

Pour la septième année de suite et dans le cadre de la formation de Master « GESTION OU DIRECTION D'ETABLISSEMENTS CULTURELS – Mention : Spectacles vivants et gestion de projets culturels-Année 2 », les étudiants sont amenés, au premier semestre, à conduire une mission de développement culturel de territoire.

Une mission associée à trois modules d'enseignement qui s'intitulent :

- Organisation et création de projet culturel
- Action culturelle, développement et valorisation
- Financement subventions et mécénat

Les missions à confier aux groupes étudiants doivent concerner - par ordre de préférence - les thématiques suivantes :

- Programmation culturelle, spectacles vivants
- Médiation, animation culturelle, valorisation des équipements
- Stratégie culturelle locale, réseaux associatifs culturels
- Valorisation culturelle du patrimoine local
- Culture et développement local, tourisme culturel...

Depuis le lancement de cette démarche en 2014, plusieurs dizaines de missions culturelles ont été développées dans une trentaine de communes de Maine et Loire.

A travers ces missions, les étudiants travaillent sur une situation concrète pour atteindre les objectifs suivants :

- Savoir analyser les besoins d'un territoire, réaliser un diagnostic.
- Savoir proposer des pistes d'actions nouvelles, des solutions opérationnelles,

- Savoir rechercher des financements (publics, privés, participatifs) et aider l'équipe projet au montage de dossiers de financement.

Les missions à conduire peuvent émaner de collectivités territoriales (anciennes ou nouvelles communes, EPCI, groupement de communes) ou d'associations locales qui peuvent se trouver intéressées pour mieux développer leur animation culturelle, voir comment améliorer des activités existantes, la mise en réseau d'acteurs et d'initiatives au niveau local, lancer de nouvelles activités, mettre en place des dossiers de financement.

Ces missions sont mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre l'UCO, l'Association des Maires de Maine et Loire et la Fondation Mécène et Loire.

L'appel à projet 2020 est clos mais nous sommes prioritaires pour 2021.

5) Intercommunalité

❖ Assises de la Transition écologique

Powerpoint sur les assises de la transition écologique pilotée par Angers Loire Métropole.

❖ Commissions intercommunales

Les commissions et les participants ont été intégrés au listing. Les ordres du jour seront envoyés par Angers Loire Métropole.

6) Questions diverses.

Tour de table:

Cécile GUILBERT : Les barrières mises à autour de l'église ont été bougées et ne protègent plus les passant d'éventuelles chutes de pierres.

L'agent technique va les repositionner avec un panneau d'information. Par ailleurs, nous attendons le retour de la préfecture sur notre demande de subvention.

Date prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

21/09/2020	2020-59	Finances – Fixation de la durée d'amortissement des comptes 204
------------	---------	---